

CONFIDENTIEL

BUREAUX INTERNATIONAUX
RÉUNIS POUR LA PROTECTION
DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE, SUISSE

BIRPI

UNITED INTERNATIONAL
BUREAUX FOR THE PROTECTION
OF INTELLECTUAL PROPERTY
GENEVA, SWITZERLAND

COMITÉ DE COORDINATION INTERUNIONS, DEUXIÈME SESSION INTERUNION COORDINATION COMMITTEE, SECOND SESSION

(Genève, 28 septembre au 2 octobre 1964)

(Geneva, September 28 to October 2, 1964)

RAPPORT SUPPLEMENTAIRE SUR UNE QUESTION DE PERSONNEL

(1) M. Charles-Louis Magnin, Vice-Directeur des BIRPI, atteindra l'âge réglementaire de la retraite le 29 janvier 1965.

(2) M. Magnin, qui est en pleine possession de ses forces mentales et physiques, rend des services considérables à la direction des BIRPI aussi bien pour des problèmes généraux que pour des questions juridiques, notamment celles concernant les brevets et les marques. Il serait très difficile de le remplacer avant que la réorganisation interne des Bureaux soit plus avancée.

(3) En raison de ces faits, le Directeur des BIRPI propose que le Comité de Coordination Interunions adopte une recommandation par laquelle il suggère à l'Autorité de Surveillance de suspendre, pour ce cas exceptionnel, l'application de l'article 9.8 du Statut du Personnel et de permettre que M. Magnin soit retenu en activité de service, sous réserve des autres dispositions du Statut du Personnel, jusqu'à la fin de l'année 1966.

(4) Le Comité de Coordination Interunions est invité à se prononcer sur cette question.